



HAL
open science

Éthique et dénonciation dans la recherche en sciences sociales

Sonny Perseil

► **To cite this version:**

Sonny Perseil. Éthique et dénonciation dans la recherche en sciences sociales. Colloque doctoral international. Le questionnement sur l'éthique dans la recherche en sciences économiques, sociales et techniques, LIRSA, CNAM, Oct 2015, Paris, France. hal-01906254

HAL Id: hal-01906254

<https://hal.science/hal-01906254>

Submitted on 26 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le questionnement sur l'éthique dans la recherche en sciences économiques, sociales et techniques

Colloque doctoral international

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

**Laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de
l'action**

(LIRSA – EA4603)

29 et 30 octobre 2015

Actes

Éthique et dénonciation dans la recherche en sciences sociales

Sonny Perseil

Chercheur HDR au LIRSA / Cnam

Cette brève communication intervient en complément et en synthèse des travaux qui ont été menés au sein de notre laboratoire lors de la journée d'études du 21 mars 2014, « Faire l'économie de la dénonciation », dont les actes ont été publiés en 2015 dans la collection Perspectives organisationnelles de L'Harmattan, avec notamment les communications de

- Yvon Pesqueux, professeur du Cnam, sur la transparence ;
- Marielle Martin, qui est également enseignante chercheure au Cnam, sur l'équilibre très délicat entre secret professionnel, obligations de confidentialité et obligations juridiques de dénoncer des actes condamnables ;
- Khaoula Ben Mansour, qui est ici et qui va prochainement soutenir sa thèse de doctorat sur les lanceurs d'alerte ;
- Sophie Agulhon, doctorante à MINES ParisTech et qui est aussi en fin de thèse sur l'injonction de sécurité ;
- David Pichonnaz, qui vient de soutenir sa thèse sur la police ;
- Assane Badiane, Abdelghani Ougazzou... et moi sur le rapport entre les sciences sociales et la dénonciation.

La question posée est de savoir si l'on peut dire que le chercheur en sciences sociales compte parmi les professionnels de la dénonciation. Si l'on répond par l'affirmative, alors on se doit de conclure que la dénonciation peut être éthique car il s'agit pour le professionnel de mener à bien sa mission d'investigation, qui le conduit rationnellement à dénoncer. Mais évidemment les choses ne sont pas aussi simples. On va essayer de synthétiser rapidement les réponses que l'on peut apporter à ce type de questionnement en trois propositions :

1) Tout d'abord il existe, en dehors des sciences sociales, de nombreux professionnels de la dénonciation, c'est-à-dire des travailleurs, fonctionnaires, salariés ou indépendants, dont la tâche consiste à mettre en évidence des dysfonctionnements, des comportements fautifs, des erreurs, etc., de rechercher tous les éléments de preuve, d'instruire donc des dossiers. Ce sont notamment les forces de l'ordre chargées des investigations, des procureurs, des juges d'instruction mais pas uniquement. On doit notamment penser aussi aux journalistes, aux auditeurs, aux experts comptables, etc. Pour les comptables, la dénonciation de mauvaises

écritures, d'erreurs comptables voire d'actes délictueux est une obligation et c'est ne pas dénoncer qui n'est pas éthique, pas l'inverse. L'obligation morale, pour toutes ces professions de façon plus générale, est donc de dénoncer les dysfonctionnements et les fautes. La dénonciation est ainsi éthique car justifiée, notamment par l'état de droit et/ou la performance et la bonne gestion.

Pour la recherche en sciences sociales, ce n'est pas exactement la même chose et les dénonciations ne constituent pas des obligations morales mais le résultat de recherches choisies et ainsi, surtout, l'énonciation de connaissances, en général dissimulées jusqu'à ce que se produise la dénonciation, pas la mise en accusation de personnes. Cependant, de la même façon que pour les autres professions visées précédemment, la dénonciation n'a a priori rien de condamnable puisqu'elle rentre dans le cadre professionnel régulier du chercheur.

Conclusion de cette première proposition : oui, il existe des professionnels de la dénonciation, qui travaillent en toute éthique, avec d'ailleurs, la plupart du temps, une déontologie formalisée. Dénoncer est ainsi éthique - et routinier - pour tous ces métiers.

2) La dénonciation, au sein des sciences sociales, possède un statut différent selon les disciplines. Pour certaines, la dénonciation fait quasiment partie du genre ; c'est le cas notamment de l'histoire, un certain nombre de chercheurs s'évertuant à trouver des éléments de preuve à charge contre des personnages ayant eu un rôle historique délicat, voire fautif sur le plan juridique et/ou moral. C'est notamment ce qui se passe lorsque l'historien travaille sur des périodes de crise, de guerre, de dictature, et qu'il en vient à mettre en évidence les actes d'un certain nombre de personnages, morts ou vivants, dénoncés à cette occasion. Pour la sociologie et la science politique, la dénonciation peut également être fréquente même si ce sont des mécanismes que l'on va mettre en exergue, voire incriminer (comme par exemple la reproduction sociale chez Bourdieu, la stigmatisation des déviants par les entrepreneurs de morale chez Becker), plutôt que des individus. Encore que, certains sociologues, tels que Jean Ziegler, en Suisse, se sont aussi faits une spécialité de dénoncer des individus et des entreprises. Mais cela semble devoir rester assez minoritaire. En sciences de gestion, cela semble encore moins évident. Dans cette discipline plus que d'autres, on travaille souvent sur un mode confidentiel et la publication des travaux mettant en scène des entrepreneurs et des sociétés fait fréquemment l'objet de clauses de secret et de confidentialité. Le but recherché par les chercheurs en sciences de gestion n'est d'ailleurs pas, le plus souvent, de dénoncer tel ou tel phénomène mais plutôt de viser à une modélisation de mécaniques d'organisation.

3) Dernière proposition, un peu paradoxale par rapport aux deux premières propositions : la conclusion de nos travaux est finalement... que la dénonciation n'est pas éthique en sciences sociales et qu'il vaut mieux en faire l'économie. Le mot même de dénonciation - qui reste, en France aujourd'hui, très lié à l'histoire de la seconde guerre mondiale et à la dénonciation des juifs ou des résistants - est évité par la plupart des collègues, le semble-t-il, y compris ceux qui dénoncent. Sophie Agulhon, sur l'injonction de sécurité, éprouve par exemple bien du mal à l'employer. Pour beaucoup d'autres, que le chercheur soit un dénonciateur n'est tout simplement pas envisageable car cela n'est pas compris comme éthique. Le chercheur ne se vit pas, ne se voit pas comme un dénonciateur. Pas tous les chercheurs, bien entendu. Mais, sans que l'on puisse vraiment produire de recherche quantitative rigoureuse sur le sujet, la plupart sans nul doute. Le rôle social valorisé du découvreur, du connaisseur, de l'enseignant, de celui qui fait partager des connaissances ou qui approfondit celles-ci paraît bien plus mis en avant que celui du dénonciateur. C'est en tout cas, de façon très subjective, ce qui m'a semblé après des échanges avec de nombreux collègues de disciplines différentes, peu enclins à endosser ce rôle social si pesant, responsabilisant et critiqué de dénonciateur.